

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 novembre 2009

CP 09/11-36

L'an deux mil neuf, le 30 novembre à 15 h 45, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astoul et Bénech.;

Absents, excusés : MM. Cambon, Massip, Moignard et Astruc.

**POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAUX DE VOIRIE
COMMUNES D' ALBIAS et MONTASTRUC**

I - PROJETS SUBVENTIONNABLES

Depuis 1971, le Conseil Général accorde aux communes des subventions pour la construction de caniveaux et bordures de trottoirs situés en agglomération le long des routes départementales, lorsque celles-ci font l'objet d'une réfection partielle ou totale de chaussée décidée par l'Assemblée.

Cette subvention est calculée au taux de 36 % du coût HT des travaux subventionnables.

II - DOSSIERS PRESENTES

En application de ces dispositions, je vous propose d'examiner les dossiers présentés, étant précisé que les travaux de chaussée sont inscrits aux programmes de voiries départementales.

Ces demandes portent sur la fourniture et la mise en oeuvre des bordures de trottoirs et caniveaux, ainsi que sur les travaux liés à l'évacuation des eaux des caniveaux (grilles, bouches d'avaloirs) et les canalisations reliant ces ouvrages.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître votre décision, étant entendu que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, Nature 2041426, sous-fonction 61.

Autorisation de programme 2009.....	90 000 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes.....	42 880 €
Engagé à la commission permanente de ce jour.....	20 340 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour.....	63 220 €
Disponible.....	26 780 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 20 340 € :

** dossiers présentés dans le cadre de la politique classique*

COMMUNE - OPERATION	MONTANT TRAVAUX € HT	DEPENSE SUVENTIONNABLE € HT	SUBVENTION
1) ALBIAS Travaux d'accompagnement sur la R.D. 66 (depuis la rue Serbier à chemin de la Courounelle)	11 400	11 400	11 400 x 36% = <u>4 104 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 30/03/09.			
2) MONTASTRUC Aménagement des abords directs de la RD 78 dans le bourg	50 100	45 100	45 100 x 36% = <u>16 236 €</u>
<u>Observation</u> : Installation de chantier et provision pour imprévus exclus pour 5 000 € HT.			

TOTAL : 20 340 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041426, sous-fonction 61 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,